

Inscription scolaire rentrée septembre 2022

Du 24 janvier au 30 avril, les parents d'enfants intégrant la petite section de maternelle en septembre 2022 (nés en 2019) ou les nouveaux arrivants (toutes classes confondues) sont invités à remplir le dossier d'inscription.



Les dossiers d'inscription scolaire sont à retirer au Guichet unique ou à télécharger ci-dessous.

Les documents à fournir :

- [Dossier d'inscription](#)
- Copie intégrale du livret de famille ou de l'acte de naissance
- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (en cas d'achat immobilier : fournir l'acte de vente définitif)
- Copie des vaccinations de l'enfant
- Certificat de radiation (document fournis uniquement par l'ancienne école)
- Copie du jugement de divorce ou décision du juge aux affaires familiales / attestation sur l'honneur justifiant de la garde

Les dossiers d'inscription scolaire remplis sont à déposer au Guichet unique ou à renvoyer par mail à scolaire@mairie-villeparisis.fr

Dans les mois à venir :

- Les demandes de dérogation **du 14 mars au 30 avril**
- Les réinscriptions aux activités péri et extra scolaires **du 9 mai au 1er juillet**

Qui sont concernés ?

Sont concernés par la campagne d'inscription :

- les enfants entrant en petite section de maternelle en septembre, nés en 2019
- les enfants nouveaux arrivants à Villeparisis, toutes classes confondues

Le Conseil d'école

Au sein de chaque établissement, il vote le règlement intérieur, donne des avis et émet des suggestions (vie à l'école, matériel pédagogique, manuels scolaires...).

Il est composé du directeur d'école, des enseignants, des représentants élus de parents d'élèves, de 2 représentants du maire, du délégué départemental de l'Éducation Nationale et de l'Inspecteur Départemental.

La Santé scolaire

Un suivi annuel de la santé physique et mentale de tous les élèves est réalisé par l'équipe de santé

(un médecin, une infirmière et une secrétaire rattachés à l'Éducation Nationale). S'adresser à l'école de votre enfant ou à la permanence de l'école Joliot-Curie.

À travers des aides personnalisées, l'équipe du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) vise à prévenir et réduire les difficultés rencontrées par certains enfants : troubles de l'apprentissage, du comportement, relationnels... Les interventions sont effectuées en collaboration avec les enseignants et les familles.

Le Plan d'accueil individualisé - PAI

Le PAI permet aux enfants souffrant d'allergies alimentaires ou de troubles de la santé dus à une maladie chronique d'être accueillis sur l'école pendant la pause méridienne et de participer aux activités.

Après signature d'un accord par les différents partenaires, les familles doivent, dans le cas d'allergies alimentaires, fournir un repas préparé par leurs soins. Dans ce cas, une participation financière égale à 50% du tarif correspondant au quotient sera facturée aux familles.

Le goûter devra également être fourni par les parents des enfants fréquentant l'étude.

Infos pratiques

Centre médico-scolaire

Permanence d'une assistante sociale

Les lundis et vendredis de 8h15 à 17h30. Le mercredi de 8h15 à 12h45.
Au collège Jacques Monod (01 64 27 92 47)

Permanence du RASED

A l'école Joliot Curie (01 64 27 85 76)

Autres infos pratiques

Inspection de circonscription de l'Education Nationale

1 rue des Vignes - 77410 Claye Souilly - 01 60 26 57 61

Rectorat de l'Académie

4 rue Georges Enesco - 94010 Créteil - 01 57 02 60 00

Centres d'information et d'orientation - CIO

15 place de l'Europe - 77100 Meaux - 01 60 25 44 00
18 rue Gustave Nast - 77500 Chelles - 01 60 08 35 07

Documents

[Dossier d'inscription scolaire](#)

Liens utiles

[Portail familles](#)